

Jean Nicolas Martinet Seigneur de Charsonville et corsaire à l'assaut de la mer du sud en 1717



Préambule

C'est une tranche de vie originale, pour notre village, que je vais vous raconter ici ; celle de Jean-Nicolas Martinet qui était corsaire du roi d'Espagne en 1714, devint Seigneur de Charsonville et mourut à Madrid en 1721. Et qui, en raison de son « expédition punitive » en 1717 dans la Mer du Sud allait jouer un rôle très important au niveau européen contre la contrebande des français vers les colonies espagnoles.

Le contexte

A la fin du 17^{ème} siècle, les bénéfices réalisés en Espagne, par les négociants français, étaient importants. En 1691 par exemple, la France exportait pour 20 millions de livres de marchandises vers l'Espagne. Un tiers des marchandises françaises restait en Espagne et le reste était destiné aux colonies espagnoles en Amérique du sud

(Chili et Pérou principalement). Malgré l'interdiction des gouvernements français et espagnols de commercer directement avec ces colonies espagnoles, le Malouin Danycan envoya en 1701 deux vaisseaux dans la mer du Sud avec leurs cargaisons de contrebande. Les vaisseaux étaient de retour en 1703, remplis de piastres. Ayant fait de très bons bénéfices et prouvant que l'expérience était concluante, ce fut le signal d'une véritable ruée des malouins vers les cotes sud-américaines. Les plus values réalisées étaient très importantes. Celles-ci procuraient des bénéfices de 40 à 50%, alors qu'une simple vente en Espagne ne dépassait guère plus de 15%. Ainsi à Saint Malo, plus de 70 vaisseaux firent ce voyage entre 1704 et 1709 et le commerce avec les ports espagnols fut réduit à 4 vaisseaux par an.

Ce ne fut qu'en 1712, que Louis XIV, par une ordonnance, défendit à ses sujets toute navigation dans la mer du Sud. Mais dans la pratique, l'Espagne du roi Philippe V (1683 – 1746), s'avérait impuissante à contrôler efficacement l'application de son monopole commercial et les commerçants français au Pérou furent encore plus nombreux de 1705 à 1718. Malouins essentiellement, ils entreprirent un fructueux commerce de toiles, de dentelles, de rubans....Après 2 ans de voyage et de commerce, ils revenaient à Saint Malo avec des piastres, des laines de vigogne, du cacao, de l'indigo, de l'étain.... Tout ce commerce dans la mer du Sud servait directement le Roi de France qui délivrait en échange de l'argent liquide ou des billets de monnaie.

Qui était Jean-Nicolas Martinet ?

Jean-Nicolas Martinet (1685 - 1721), qui n'était pas encore Seigneur de Charsonville, épousa le 17 avril 1712 Anne Helvétius (1690 – 1726). Le couple eut un fils, Jean Adrien Martinet (1714 - 1774), qui deviendra plus tard enseigne de vaisseau à Rochefort et reprendra la seigneurie de son père. Jean Adrien épousera en 1741, à Rochefort, Claire de Juif.

Les parents d'Anne Helvétius s'appelaient Adriaan Engelhart Helvétius (hollandais) (1662 - 1727) et Jeanne Desgranges (1654 - 1722), veuve de Louis Delbée, capitaine négrier. Adriaan Helvétius commença ses études de médecine à Leyde et les termina à Paris. Il se fit appeler Jean Adrien, fut conseiller du Roi, puis médecin du duc d'Orléans. (1654-1722). Ils eurent ensemble 4 enfants : Jean François, Jean Claude Adrien, Antoine et Anne.

Le père de Jean-Nicolas était Jean Martinet qui était greffier au parlement de Paris. Il s'était remarié avec Marie d'Espagne en 1669 à Orléans. Elle était veuve de Charles Marraud (1642-1664), écuyer, Sieur de la Renardière. Son grand père était Jean Martinet, né vers 1590, avocat à Paris, royaliste durant la Fronde, membre du Conseil de Paris, conseiller d'Etat en 1649.



Sa mission

Le point culminant du trafic clandestin français vers les colonies espagnoles était atteint en 1714. C'est pourquoi, le roi d'Espagne, Philippe V, avait décidé d'employer des corsaires à son service pour venir à bout de la contrebande des français.

Curieusement, l'origine de la mission de Martinet vint de la maladie dont souffrait la jeune reine d'Espagne, Marie-louise de Savoie. Elle était atteinte d'une tuberculose pulmonaire. Au commencement de l'année 1714, son état avait empiré. Son époux, Philippe V, écrivit alors à son grand père, Louis XIV, pour implorer le secours du médecin le plus illustre de France ; Helvétius.

En arrivant à Madrid le 10 février, Helvétius ne pouvait que constater l'état incurable de la souveraine qui s'éteignit le 14 du même mois. Celui-ci profita de sa présence à Madrid pour demander au roi d'Espagne, que son gendre, le lieutenant des vaisseaux du Roi Jean-Nicolas Martinet, qui avait séjourné longtemps en Espagne, soit chargé d'acheter en France, pour le compte du roi Philippe V, des navires de guerre, dont le roi avait besoin pour lutter contre les contrebandiers français.

Le roi d'Espagne ordonna donc à Martinet d'armer en France une flotte pour le compte du gouvernement espagnol, avec l'agrément du gouvernement français, et de saisir, pour les ramener en Espagne, tous les vaisseaux français

qu'il rencontrerait en Mer du Sud. Martinet, avait en cette période des grands besoins d'argent, ce qui expliquait la demande de son beau père au roi d'Espagne.

De retour de Madrid en France, Jean-Nicolas Martinet avait successivement visité les ports de Bayonne, Bordeaux, Rochefort, la Rochelle, Vannes et Nantes. Mais il n'avait réussi qu'à recueillir des sommes insignifiantes pour acheter des vaisseaux. En effet, l'Espagne n'avait pas grand crédit en France. Les armateurs, les constructeurs de navires, les ingénieurs, les maîtres de forges, les charpentiers, les voiliers voulaient être payés comptant.

La rencontre avec l'abbé Jouin

Jean-Nicolas Martinet allait donc abandonner sa mission quand il rencontra à Paris l'abbé Jouin. L'abbé Jouin (1672-1720) avait voyagé jusqu'en Amérique. Il avait été prêtre, aumônier de marine, armateur, missionnaire, contrebandier... Ils se connaissaient un peu. Martinet s'aperçut de l'aide que pouvait lui apporter l'abbé Jouin qui était très connu à Saint Malo. Ils eurent de nombreux entretiens chez Martinet, rue de l'Hôtel Serpente, paroisse de saint Germain des Près. A la suite de leurs nombreuses discussions il fut décidé que l'abbé Jouin ferait une importante propagande en faveur de leur affaire, qui, disait-il, rapporterait beaucoup d'argent en raison de la protection du roi d'Espagne et de l'appui du roi de France. *« Dans quelques mois, disait l'abbé Jouin à Martinet, j'espère bien mettre à votre disposition cinq ou six navires, bien équipés, qui prouveront, s'il en était besoin, les qualités nautiques des navires de Saint-Malo et l'intelligence des armateurs ».*

En effet Jean-Nicolas Martinet avait caché à l'abbé Jouin la véritable raison de l'armement des bateaux et le but du voyage en Amérique du Sud. L'abbé l'apprendra trop tard à ses dépens.

Et l'abbé Jouin partit aussitôt, à l'été 1714, de Paris vers Saint-Malo.

Quant à Jean-Nicolas Martinet, il resta l'été à Paris pour régler ses dernières affaires avant de partir pour Saint Malo rejoindre l'abbé Jouin. Il donna, par exemple, procuration à son épouse, Anne Helvétius, devant le notaire au Châtelet de Paris le 14 juillet 1714, pour qu'elle puisse signer et gérer ses biens durant sa longue absence.

C'est probablement dans cette période qu'il devint propriétaire du château de La Renardière (bien de sa belle mère Marie D'Espagne, veuve de Charles Marraud, sieur de la Renardière).

De plus, Martinet parvint à obtenir la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis en octobre 1714, qui devint aux yeux des Malouins un signe apparent que l'expédition projetée était placée sous la protection du Roi de France. On retrouve, dans les actes à partir de 1716 la mention de cette décoration : *« Messire Jean Nicolas Martinet, Chevalier, Seigneur de Charsonville, La Renardière et autres lieux, chef d'escadre des armées navales du roi d'Espagne, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis ».*

L'armement de 3 vaisseaux à St Malo

A l'arrivée de l'abbé Jouin à Saint Malo, la fièvre des affaires envahissait toute la ville. Les armateurs étaient certains que les navires, que Jouin et Martinet voulaient acheter, étaient destinés à une riche expédition commerciale sous pavillon espagnol. Ils avaient d'autant plus confiance dans cet armement que l'abbé Jouin, s'y intéressait. On ne parlait dans Saint Malo que de la fameuse expédition que préparaient, avec tant de soin, Martinet et l'abbé Jouin. Les gens bien informés affirmaient qu'elle laisserait des bénéfices énormes. Les prises des Corsaires, qui s'étaient élevées, quelquefois, jusqu'à 400 pour 100 n'étaient rien en comparaison des parts qui seraient attribuées aux intéressés dans cette nouvelle expédition. Tout était si bien prévu et combiné, rien n'étant laissé à l'imprévu grâce à ce diable d'homme qu'était l'abbé Jouin, que les Malouins, considérant l'affaire comme de « tout repos », se lançaient à corps perdu dans cette vaste entreprise. Les fonctionnaires de la Marine, les hommes de robe, les procureurs, les

plus petits commerçants, aussi bien que les négociants versaient ou s'engageaient à verser des fonds à l'abbé Jouin.

C'est avec tout cet argent que l'abbé Jouin acheta deux navires. Le roi Louis XIV en vendit un troisième à Martinet. Ces trois vaisseaux allaient être remplis de marchandises pour la contrebande avec l'Amérique du Sud.

En décembre 1714, les 3 vaisseaux étaient prêts à partir du port de Saint Malo.



L'arrestation de l'abbé Jouin

Plusieurs curés dans les paroisses aux alentours de Saint Malo s'intéressaient à l'entreprise et la recommandaient même à leurs ouailles mais seul l'évêque de Saint-Malo voyait d'un mauvais œil ce prêtre dont la vie étrange faisait contraste avec celle de ses confrères. Il n'exerçait aucun ministère ecclésiastique, ne confessait pas, ne prêchait jamais..... C'est pourquoi, début Novembre 1714, l'évêque de Saint-Malo voulait faire arrêter l'abbé Jouin. L'abbé Jouin avait mis, dans cette affaire, tout son argent et toute sa vaisselle d'argent et voilà qu'il reçoit du Roi de France, une lettre de cachet, lui interdisant de s'embarquer sur cette escadre que commandait Martinet.

On procéda donc à l'arrestation de l'abbé Jouin vers la mi-décembre 1714. Les armateurs furent indignés et inquiets quand ils apprirent l'internement de l'abbé au château de Saint-Malo. L'abbé Jouin fut enfermé dans une des chambres fortes du Grand Donjon du château de Saint Malo. Mais, d'après les textes, sa détention ne paraît pas avoir été bien rigoureuse.

L'abbé sortit, le 25 février 1715, du château de Saint-Malo en promettant à la justice qu'il ne rejoindrait pas l'escadre de Martinet.

L'expédition punitive de Martinet

Martinet était arrivé à Saint-Malo en décembre 1714 et devant la probabilité de l'arrestation de l'abbé Jouin il pensa qu'il était préférable de hâter le départ de ses trois vaisseaux. Il avait pris ses dispositions dans le plus grand secret et quitta Saint-Malo avec sa flottille le 16 décembre 1714.

Les navires qui formaient l'escadre de Martinet étaient le « **Conquérant** » : 64 canons, capitaine Jean Nicolas

Martinet, acheté à Saint-Malo pour le roi d'Espagne avec le « **Triomphant** » : 50 canons, capitaine de la Jonquières (1685 – 1752), et avec un vivandier la « **Princesse de Valois** », capitaine Garnier du Fougerai.

A son arrivée à Cadix en janvier 1715, Martinet arbora le pavillon espagnol. Il réorganisa ses équipages car les capitaines des vaisseaux, les officiers, et les matelots, mieux informés sur le véritable but du voyage, avaient refusé de continuer à le suivre.

Martinet, chef d'escadre, eut ensuite, dans la seconde moitié de l'année 1715 différentes missions notamment on lui fit escorter aux Canaries une flottille à destination de Vera-Cruz. Une autre fois, il reçut l'ordre de servir d'escorte au nouveau vice-roi du Pérou qui se rendait aux Indes Occidentales.

C'est probablement avec l'argent rapporté de ses différentes missions qu'il acheta la seigneurie de Charsonville, proche de son château et qu'il obtint l'accord d'inclure le château de la Renardière dans la paroisse de Charsonville comme le rappelle tous les baux de la seigneurie de Charsonville.

Il devint donc Seigneur de Charsonville, Villemain, Villorceau, La Renardière et « autres lieux » soit en 1714 ou en 1715 car d'après les archives Anne Helvétius signait à partir de 1716 les baux de la seigneurie de Charsonville au nom de son mari. Elle signait de ses deux noms « Hevétius Martinet ».

Après la mort de Louis XIV, le 1^{er} septembre 1715, une nouvelle ordonnance, du 29 janvier 1716, interdit le commerce des malouins vers les colonies espagnoles, sous peine de mort. Mais connaissant la mission exacte de Martinet, le roi Louis XV envoya le vaisseau « la Bellone » en juillet 1716 vers le Chili pour avertir tous les navires malouins et autres navires français trouvés le long de la côte du Pacifique, du péril qui les menaçait, ajoutant que la France ne ferait rien pour entraver l'action de l'Espagne. Peine perdue ! On les avait tant de fois menacée pour rien, ces braves Malouins, des foudres du roi d'Espagne et même de celles du roi de France.

Enfin l'escadre de Martinet était prête à partir pour le Chili. Elle appareilla le 18 décembre 1716 pour les Canaries. La flottille se composait du « Pembroke », dont le commandant et les marins étaient espagnols, du « Conquérant » et du « Triomphant », armés à Saint Malo et rebaptisés, avec des équipages bretons et du « Pèlerin », armé à la Rochelle.

Les vaisseaux firent une escale de quelques semaines au Brésil. Ensuite la flottille continua vers le sud. Mais il se trouva que seuls les vaisseaux de Martinet (le Conquérant) et de la Jonquière (le Triomphant) étaient en état de pouvoir doubler le cap Horn. Les deux autres ne pouvaient résister aux tempêtes de l'hiver antarctique. Les deux vaisseaux passèrent le Cap Horn et surmontèrent la pluie, la grêle, la mer démontée et des vagues qui s'élevaient parfois au dessus des mats. Puis l'escadre de Martinet séjourna deux mois à Concepcion (Chili), jusqu'en Août, car l'équipage était éprouvé par le scorbut.



Les deux navires de Martinet arrivèrent enfin le 11 septembre, dans le port d'Arica, qu'enveloppait un épais brouillard. Cinq voiliers français tombèrent entre ses mains. Après cette belle prise l'escadre de Martinet pris le chemin du retour.

A l'annonce du désastre d'Arica, les capitaines français, qui se trouvaient dans d'autres ports, s'enfuirent précipitamment et se hâtèrent de regagner la France. Un intendant espagnol, qui dirigeait les opérations, confisqua les cargaisons. L'opération effectuée pour le compte de l'Espagne se révéla des plus fructueuses. L'estimation la plus basse fournissait le chiffre de 3 millions de piastres. Les officiers français furent embarqués et livrés aux autorités espagnoles.

La fin du commerce dans la mer du Sud

Une vive inquiétude régna à Saint-Malo quand on y apprit, dans la première semaine de 1719, l'affaire de la mer du Sud. Non seulement le Gouvernement Français ne protestait pas, mais il laissait voir sa connivence avec l'Espagne, en enjoignant au « Conquérant » et au « Triomphant », revenu à Brest de regagner Cadix.

Ainsi pendant quelques années, les armateurs de Saint Malo, ne risquèrent plus d'expédition dans la mer du sud.

L'expédition de Martinet avait vraiment porté un coup terrible aux Malouins. Elle eut une répercussion qui s'accrut à partir de 1720. Et à partir de 1724 les navires français qui se trouvaient à la Mer du Sud, étaient seulement des navires de Registre, ainsi appelés parce qu'ils étaient frétés par des armateurs espagnols, commissionnés par leur gouvernement.

Il est impossible de savoir exactement ce qu'a produit le commerce dans la mer du Sud. Toutefois, on peut estimer à plus de 300 millions de livres, les matières d'or et d'argent importées entre 1703 et 1720.

En 1720 le fameux brasseur d'affaires, l'abbé Jouin de Saint-Malo, disparaîtra à jamais de la scène du monde. Il est

probable qu'il avait engagé dans l'affaire Martinet presque tous ses capitaux et qu'il avait tout perdu.

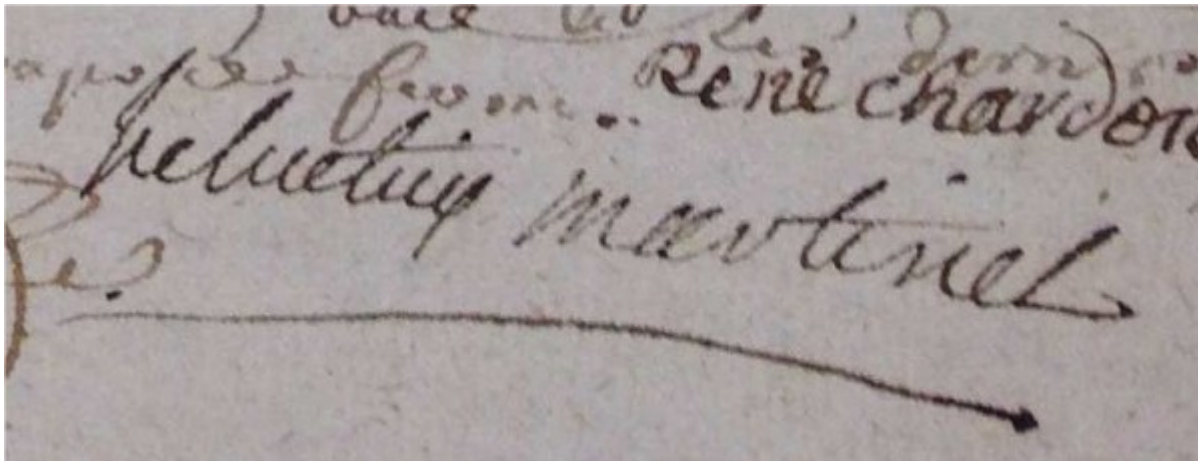
Mais selon les dires de l'abbé Jouin, Jean-Nicolas Martinet, qui était de retour des Mers du Sud refusa de lui rendre son argent et s'empessa de fuir à Madrid en mai 1720 ou il décéda probablement le 18 décembre 1721 comme Lieutenant général.

On retrouve dans les archives de 1719 ; « *Messire Jean Nicolas Martinet, Chevalier, Seigneur de Charsonville, La Renardière et autres lieux, Lieutenant Général des armées navales du roi d'Espagne, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis* ».

La suite...

Jean-Nicolas Martinet, n'est probablement jamais venu à Charsonville.

Après le décès de son mari en 1721, Anne Helvétius conserva la seigneurie de Charsonville et porta le titre de Dame de Charsonville. Sa signature était toujours celle qu'elle avait adoptée depuis 1714 à savoir « Helvétius Martinet ». Elle demeurait à Paris (rue du petit Bourbon) et signait la plupart des baux au château de la Renardière.



En 1723, Anne Helvétius épousa, en secondes noces, Louis Béraud de La Haye de Riou (1677 - 1754). Quelques temps avant son décès en 1726 elle lui donna ses biens en usufruit.

Par la suite, Louis Béraud épousera en 1734, Marie Minard des Alleux. Cependant il restera encore « Seigneur usufruitier de la Seigneurie de Charsonville et des biens de défunte dame Anne Helvétius » jusqu'au environ de 1741, date de la nomination de Jean Adrien Martinet comme Seigneur de Charsonville et de son mariage avec Claire De Juif le 25 septembre 1741 à Rochefort.

La seule trace que Jean-Nicolas a laissée à Charsonville est le nom d'un petit bois du côté de la ferme de Mortelle appelé « le bois de Martinet ».

Sources Internet

- Le Loiret Généalogique
- L'aumônier des corsaires – l'abbé Jouin (1672/1720) – Etienne Dupont - 1926
- Site des archives du Loiret et de Charentes Maritimes (archives numérisées)
- Gallica

- Les avocats parisiens de l'époque Mazarine – Thèse 2004 - Loic Damiani

Sources écrites

- L'expédition de Martinet et la fin du commerce français dans la mer du Sud – E W Dahlgren – 1913 – Bibliothèque Ste Geneviève à Paris
- Journal de bord de M de Fleury de Sarré, enseigne sur le Conquérant – manuscrit - Bibliothèque Ste Geneviève à Paris
- Archives Départementales du Loiret (6 rue d'Illiers, Orléans) (archives notaires)